



formation du 4 mars 2020

BOIS CONSTRUCTION ET COMMANDE PUBLIQUE

<u>Organisme de formation</u>	IFFC 13 rue du général Bertrand 75 007 PARIS
<u>Lieu de la formation</u>	Métropole Salle Phèdre, 5 ^{ème} étage du bâtiment Zeus 50 place de Zeus 34 000 MONTPELLIER PENSEZ A EMMENER UNE PIECE D'IDENTITE
<u>Contact IFFC</u>	Isabelle Vergne, 06 78 57 34 98, isabelle.vergne@communesforestieres.org
	<i>☞ Contacter Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à sa possible adaptation aux personnes en situation de handicap.</i>
<u>Date</u>	4 mars 2020, de 9h à 17h
<u>Durée</u>	7 heures de formation.
<u>Coût pédagogique</u>	200 € / personne pour un jour de formation. L'IFFC est une association et ne perçoit pas la TVA Les frais de repas sont à la charge de chaque participant. Pour ceux qui le souhaitent, une table a été réservée à Simplement bon, 39 place du Millénaire à Montpellier.
<u>Objectif général</u>	Introduire le bois local dans la construction d'un bâtiment
<u>Objectifs opérationnels</u>	A l'issue de la formation, les participants seront capables de <ul style="list-style-type: none">- Identifier les étapes d'un projet de bois construction- Pour chaque étape du projet, identifier les éléments clés et les points de vigilance- Argumenter l'introduction de ces éléments en étant sûrs de leur validité
<u>Animateurs</u>	Jean-Brice Cordier (Chargé de mission construction bois, Union régionale des Communes forestières PACA)
<u>Intervenants</u>	Heloise Allec chargée de mission bois construction, Union régionale des associations de communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes) ; John Pellier (Directeur adjoint de l'Union régionale des Collectivités forestières Occitanie, chef de projet du programme 100 constructions publiques en bois local) ; Cédric Cibiel (juriste, Idemios, intervient depuis 3 ans pour la Fédération) .
<u>Public visé</u>	Salariés 'bois construction' du réseau des Communes forestières, salariés de COFOR GE
<u>Pré requis</u>	Aucun pré requis n'est nécessaire pour participer à cette formation

INSTITUT DE FORMATION FORESTIÈRE COMMUNALE

13, rue du Général Bertrand - 75007 Paris - Tél. : 01 45 67 47 98 – Fax. : 01 45 67 25 99



formation du 4 mars 2020

BOIS CONSTRUCTION ET COMMANDE PUBLIQUE

<u>Attestation de participation</u>	Une attestation sera remise aux participants en fin de formation
<u>Règlement intérieur</u>	Disponible sur demande et sur http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php
<u>Méthodologie</u>	Apports théoriques et échanges. Etude de cas
<u>Evaluation</u>	Evaluation à chaud par les stagiaires en fin de stage
<u>Inscription jusqu'au</u>	26 février 2020 auprès de isabelle.vergne@communesforestieres.org . Au-delà de ce délai, les demandes seront étudiées au cas par cas.
<u>Annulation</u>	En cas d'annulation de la formation, les participants seront informés 6 jours avant le début de la formation.

PROGRAMME

1. Introduction et présentation du programme et des objectifs
2. Les méthodes pour atteindre un objectif de mise en œuvre de bois local sur un projet de construction publique, dans une logique de connexion entre demande et offre (exemples : certification qualité, essence spécifique)
3. Etude de cas : une construction publique étape par étape
 - Les points clés pour introduire les notions de bois local ou de bois certifié sur un projet 'Bois construction'
 - Les arguments à utiliser pour les introduire et leur validité juridique
 - Les points de vigilance
4. Conclusion.